

RDUE & BOIS TROPICAUX CERTIFIÉS

REPÈRES PRATIQUES POUR LES IMPORTATEURS EUROPÉENS

Comprendre les règles européennes et sécuriser ses approvisionnements grâce aux filières certifiées du Bassin du Congo.



TRAÇABILITÉ
depuis l'origine



LÉGALITÉ
du produit

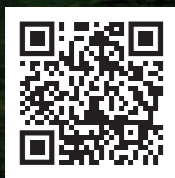


ZÉRO
déforestation



DILIGENCE
raisonnée

RESSOURCES



TIMBER TRADE
PORTAL



BROCHURE GESTION
DURABLE DES FORÊTS
CERTIFIÉES



PAGE RDUE
DE LA COMMISSION
EUROPÉENNE



SYSTÈME D'INFORMATION
DE LA COMMISSION
EUROPÉENNE

atibt.org | info@atibt.org

pour
en savoir
plus



LE RDUE EN PRATIQUE POUR LES IMPORTATEURS



LES OBJECTIFS DU RDUE

À partir du 30 décembre 2026, le RDUE impose aux opérateurs européens de démontrer que les produits bois mis sur le marché :

- sont **légaux** ;
- ne proviennent pas de **zones déforestées ou dégradées après décembre 2020** ;
- et présentent un **risque négligeable**.

Tous les produits bois doivent faire l'objet d'une **déclaration de diligence raisonnée (DDR)** avant d'être dédouanés.

Page RDUE de la commission Européenne



PERIMÈTRE BOIS

Tous les produits bois et à base de bois sont couverts : sciages, panneaux, placages, pâte à papier, papier/carton... À l'exception des produits recyclés.



POINT CLÉ IMPORTATEUR

La responsabilité principale repose sur le premier metteur en marché européen. L'importateur doit collecter des informations crédibles, évaluer les risques et conserver les documents justificatifs.

LA DILIGENCE RAISONNÉE

LES 4 ÉTAPES CLÉ :

COLLECTER

des informations complètes et vérifiables auprès des fournisseurs : géolocalisation, essence, volume, date de récolte, etc.

ÉVALUER

le risque de déforestation et d'illégalité selon la zone de récolte, la traçabilité des lots, la chaîne d'approvisionnement et la fiabilité des informations.

ATTÉNUER

Mettre en place des mesures d'atténuation si nécessaire pour atteindre un risque négligeable.

CONSERVER

la DDR et les preuves justificatives pendant au moins 5 ans après la mise sur le marché.

QUELLES QUESTIONS SE POSER ?



ORIGINE
D'où vient le produit ?

- Parcelle de récolte
- Coordonnées géographiques
- Essence, volume, date ou période de récolte



PREUVES
Comment est-ce démontré ?

- Documents de légalité
- Traçabilité de la forêt au produit exporté
- Contrôles et audits indépendants



CONFORMITÉ
Pourquoi est-ce essentiel ?

- Respect des lois du pays de récolte
- Absence de déforestation ou de dégradation après 2020
- Risque négligeable pour le RDUE

Le RDUE prévoit des sanctions en cas de non-conformité, pouvant inclure amendes, saisies ou restrictions de mise sur le marché.



LES 3 PILIERS DU RDUE



TRAÇABILITÉ

Identifier l'origine jusqu'à la parcelle de récolte (coordonnées géographiques). Chaîne d'approvisionnement claire et vérifiable.



LÉGALITÉ

Respecter les lois du pays de récolte : droits de récolte, droits fonciers et d'usage, environnement, commerce, droits du travail et droits des communautés locales...



ZÉRO DÉFORESTATION (ET DÉGRADATION)

Aucune récolte sur des terres déforestées ou dégradées après le 31 décembre 2020.

LES FILIÈRES TROPICALES CERTIFIÉES : UN ATOUT POUR LA RÉDUCTION DU RISQUE RDUE



FORÊT CERTIFIÉE



INFORMATIONS FIABLES



TRAÇABILITÉ DE BOUT EN BOUT



IMPORTATEUR EUROPÉEN

Les filières tropicales certifiées disposent déjà de nombreux outils contribuant à la **traçabilité**, à la **légalité** et à la **réduction du risque de déforestation** dans le cadre du RDUE.



LES FILIÈRES TROPICALES CERTIFIÉES : UN ATOUT POUR LA RÉDUCTION DU RISQUE RDUE

Les certifications tierces parties ne remplacent pas la diligence raisonnée prévue par le RDUE, mais elles apportent des outils utiles à la traçabilité, à la démonstration de la légalité, à la gestion durable des forêts ainsi qu'à l'évaluation et à la réduction du risque.

 La certification constitue un élément de preuve dans la diligence raisonnée de l'importateur.

GÉOLOCALISATION ET TRAÇABILITÉ

Objectif RDUE

Relier chaque produit à son origine et à sa parcelle de récolte.

Une information disponible et vérifiable à chaque étape :

- Concessions forestières et parcelles/assiettes de coupe (AAC) géoréférencées et légalement établies.
- Inventaires forestiers : chaque arbre exploitable est géolocalisé (par parcelle, essence, dimension).
- Traçabilité de la forêt à l'unité de transformation, puis jusqu'à l'export (chaîne de traçabilité continue).
- Certification de chaîne de contrôle (type FSC®, PEFC™, de légalité), garantissant l'authenticité des flux lors des audits de terrain.
- Système informatique et procédures documentées à chaque étape.

Point clé importateur

Les opérateurs certifiés sont capables de transmettre :

- les coordonnées GPS des parcelles/AAC ;
- les informations de récolte ;
- les documents de traçabilité du lot ;
- les preuves nécessaires à la Déclaration de Diligence Raisonnée.

LÉGALITÉ

Objectif RDUE

Démontrer la conformité avec les lois du pays de production : gestion forestière, environnement, droit du travail, droits des communautés locales (CLIP), commerce, fiscalité.

Des cadres réglementaires renforcés par la certification

Les législations forestières du Bassin du Congo couvrent les principaux critères de légalité exigés par le RDUE. L'enjeu pour l'importateur est d'évaluer leur application effective sur le terrain, qui peut varier selon les pays, les régions ou les opérateurs.

- La certification apporte une garantie indépendante : audits réguliers, vérifications terrain, contrôle documentaire, mécanismes de plainte et de transparence.
- Conformité documentaire et opérationnelle démontrée et réévaluée par un organisme indépendant.
- Une solide expérience des exigences RBUE, APV-FLEGT.

Point clé importateur

Capacité à fournir des documents fiables : les opérateurs certifiés peuvent transmettre facilement :

- les permis et autorisations d'exploitation ;
- les références des concessions et titres forestiers ;
- les documents de légalité et de transport ;
- les certificats FSC® / PEFC™ ou de légalité et rapports d'audit associés ;
- les informations nécessaires à l'évaluation du risque de déforestation.
- Une chaîne certifiée peut réduire les demandes de documents de légalité.


ZÉRO DÉFORESTATION

Objectif RDUE

Garantir que les produits bois ne proviennent pas de zones déforestées ou dégradées après 2020.

La meilleure réponse : la gestion durable

- Gestion forestière durable maintenant le couvert forestier et la valeur écologique des écosystèmes.
- Plans d'aménagement fondés sur des inventaires forestiers et un suivi à long terme.
- Exploitation à faible impact et régénération naturelle assurée.
- Surveillance des forêts et des zones à haute valeur de conservation.
- Contrôle des zones de production et suivi environnemental régulier.
- Interdiction de convertir les forêts (situées sur le domaine forestier permanent des états).

 La gestion durable des forêts tropicales repose sur des rotations longues (25-30 ans) et la régénération naturelle des essences.

Point clé importateur

Les opérateurs certifiés peuvent transmettre :

- les références des concessions et plans d'aménagement ;
- les informations de géolocalisation des zones de récolte ;
- les procédures de suivi environnemental ;
- les certificats et rapports d'audit ;
- les éléments utiles à l'évaluation du risque de déforestation.



CONCESSION FORESTIÈRE / AAC

Zone géoréférencée et légalement attribuée. Inventaires des arbres et plan d'aménagement.



EXPLOITATION ET RÉCOLTE

Arbres marqués et localisés. Données de récolte enregistrées.



TRANSPORT TERRESTRE

Traçabilité des lots (origine, volume, essence). Documents d'accompagnement.



TRANSFORMATION (SCIERIE)

Réception contrôlée. Correspondance lots / documents. Production identifiée.



CERTIFICATION CHAÎNE DE CONTRÔLE

Vérification indépendante de la traçabilité des produits transformés. (FSC®, PAFC™, Légalité).



EXPORTATION

Documents d'export, références des lots, certificats.



IMPORTATEUR EUROPÉEN

Réception des informations. Évaluation du risque et soumission de la déclaration de diligence raisonnée (DDR).



CONFORMITÉ RDUE

Informations conservées. Risque évalué comme négligeable. Mise sur le marché UE.



Les certifications facilitent l'évaluation du risque : l'importateur demeure responsable de sa conclusion de risque négligeable...

POURQUOI CELA RÉDUIT LE RISQUE ?



Informations fiables et vérifiables à chaque étape.



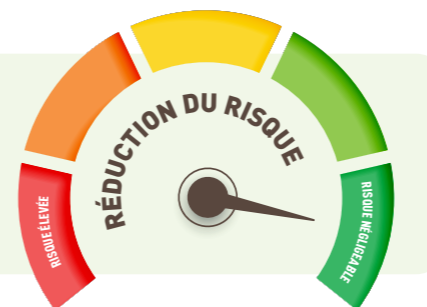
Contrôles indépendants et audits réguliers.



Traçabilité continue et documents cohérents.



Meilleure capacité de vérification par l'importateur.



POUR EN SAVOIR PLUS

Découvrez comment la gestion durable des concessions forestières tropicales du Bassin du Congo contribue à la lutte contre la déforestation. Brochure ATIBT "Gestion durable des forêts certifiées" disponible sur le site de l'ATIBT.



PREPARER SA DILIGENCE RAISONNÉE : QUELLES INFORMATIONS DEMANDER ?

Pour alimenter sa diligence raisonnée RDUE, l'importateur européen doit collecter des informations fiables, cohérentes et vérifiables tout au long de la chaîne d'approvisionnement.



INFORMATIONS PRODUIT

- essence commerciale et scientifique
- volume
- pays de récolte
- fournisseur et site de production
- date ou période de récolte



GÉOLOCALISATION & TRAÇABILITÉ

- coordonnées GPS des parcelles/AAC
- références concession / titre forestier
- informations de traçabilité des lots
- documents de transport et export
- chaîne de contrôle certifiée



LÉGALITÉ & CERTIFICATION

- permis et autorisations d'exploitation
- certificats FSC® / PEFC™ ou légalité valides
- numéro de chaîne de contrôle
- rapports ou références d'audit disponibles
- documents utiles à l'évaluation du risque



DÉCLARATION DE DILIGENCE RAISONNÉE & CONSERVATION

- conserver la DDR et les documents associés
- archiver les preuves pendant au moins 5 ans



Point clé importateur

La certification constitue un outil utile d'évaluation et de réduction du risque, mais ne remplace pas la diligence raisonnée RDUE. L'importateur reste responsable de la conformité des produits mis sur le marché européen.

RESSOURCES UTILES POUR PREPARER SA CONFORMITÉ RDUE

LE TIMBER TRADE PORTAL



UN OUTIL PRATIQUE POUR LA DILIGENCE RAISONNÉE RDUE

Développé par l'ATIBT, le Timber Trade Portal aide les importateurs européens à mieux comprendre les risques liés aux pays producteurs et à renforcer leur analyse de risque RDUE.
www.timbertradeportal.com



Le portail met à disposition :

- informations pays et risques de déforestation ;
- documents clés à vérifier ;
- informations sur la légalité et la traçabilité ;
- systèmes de contrôle et certifications FSC / PAFC ;
- informations pratiques sur les concessions, AAC et chaînes d'approvisionnement.



Le risque doit être analysé au niveau réel de la chaîne d'approvisionnement et non uniquement à l'échelle du pays.



COMPRENDRE LA GESTION DURABLE DES FORÊTS TROPICALES

Pour mieux comprendre le fonctionnement des concessions forestières certifiées du Bassin du Congo :

- plans d'aménagement ;
- inventaires forestiers ;
- exploitation à faible impact ;
- conservation ;
- certification FSC® / PAFC™.

CONSULTEZ
NOTRE
BROCHURE

